

Le métier d'Assistant de Régulation Médicale

L'Assistant de Régulation Médicale (ARM) est le maillon initial de la chaîne de secours pré hospitaliers, c'est le premier interlocuteur de toute personne qui compose le 15 ou le 112 sur son téléphone, en cas d'urgence médicale. Il participe à l'acte de régulation médicale sous la responsabilité du médecin régulateur, avec lequel il travaille en étroite collaboration.



En application de l'arrêté du 19 juillet 2019 et du décret du 19 juillet 2019, l'assistant de régulation médicale (ARM) :

- assure la réception des appels reçus par les SAMU - Centre 15,
- contribue sur décision médicale au traitement optimal des demandes
- participe à la gestion des moyens, au suivi des appels et des interventions, au quotidien, en situation dégradée et en situation sanitaire exceptionnelle.

L'activité ARM nécessite les aptitudes suivantes :

- Organisation
- Sens du travail en équipe
- Capacité d'analyse
- Esprit d'initiative
- Maîtrise de soi
- Capacité d'écoute
- Rigueur
- Réactivité
- Capacité de communication

Les conditions d'admission à la formation

Formation ouverte aux candidats âgés de 18 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Dossier composé des pièces suivantes pour les candidats en formation initiale et candidats en formation professionnelle

continue:

- 1o Copie du diplôme du baccalauréat ou attestation d'équivalence ou autre diplôme ou titre de niveau 4 ;
- 2o Copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- 3o Lettre de motivation ;
- 4o Curriculum vitae ;
- 5o Extrait du casier judiciaire, bulletin n°3 ;
- 6o Pour les candidats non titulaires du baccalauréat ou d'une attestation d'équivalence, d'un diplôme ou titre de niveau 4, une attestation de cotisation au régime français au titre d'une activité professionnelle d'une durée de trois ans minimum à temps plein ;
- 7o Pour les candidats ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autre que la France, une attestation de niveau de langue française C2 et une copie de leur diplôme ou titre le plus élevé traduit en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français.

Epreuves de sélection :

- une épreuve d'admissibilité sur dossier
- un entretien d'admission

Les délais d'accès

Entrée en formation : 06 janvier 2025

Date limite d'inscription et de réception du dossier : 13 SEPTEMBRE 2024

Date de l'entretien de sélection : 27 ET 30 SEPTEMBRE 2024

Durée de formation	Capacité d'accueil	Frais de sélection	Droits d'inscription	Tarif scolarité*	Niveau de certification
1470 h : 735h de théorie 735h de stages	30 élèves	100€	0€	8000 €	Niveau 4

*Voir conditions générales de vente sur le site internet.

4 Blocs de compétences et 9 modules de formation

Bloc de compétence 1 : Traitement d'un appel dans le cadre du SAMU-C15

- Module 1.a : Rôle et cadre d'exercice de l'ARM
- Module 1.b : Situation d'urgence
- Module 1.c : Communication et la gestion des réactions comportementales

Bloc de compétence 2 : Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale

- Module 2.a : Parcours patient et ressources associées
- Module 2.b : Moyens opérationnels liés au traitement de la demande

Bloc de compétence 3 : Traitement des informations associées à la régulation, la qualité, la sécurité et à la vie du service

- Module 3.a : Traitement des informations et informatique
- Module 3.b : Qualité-sécurité-gestion des risques

Bloc de compétence 4 : Appui à la gestion des moyens lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours, en situation dégradée et en situation sanitaire exceptionnelle

- Module 4.a : Gestion des moyens en situation exceptionnelle
- Module 4.b : Communication, comportement et traitement des informations en situation exceptionnelle

Stages

Lieux des stages de découverte : 5 semaines.

- ✓ en centre de réception et de régulation des appels installé dans un service d'aide médicale urgente - 1 semaine
- ✓ en structure mobile d'urgence et de réanimation en lien avec un service d'accueil des urgences - 1 semaine
- ✓ en établissement de santé, public ou privé - 1 semaine
- ✓ en établissement médico-social, public ou privé - 2 à 3 jours
- ✓ en structure agréée, publique ou privée, réalisant des transports de malades, blessés et parturientes - 2 à 3 jours
- ✓ en structures institutionnelles recevant des appels d'urgence et des structures privées recevant des appels - 1 semaine

Lieux des stages métiers : 16 semaines en SAMU-Centre 15.

- ✓ 15 semaines de stage dans un centre de réception et de régulation des appels dont au moins 4 au niveau national (hors région)
- ✓ 1 semaine de stage 'approfondissement réalisé au cours des trois derniers mois de formation

Les méthodes pédagogiques

- Face à face pédagogique
- Travaux pratiques
- Enseignements dirigés en petits groupes
- Méthodes actives et participatives
- Simulation et mises en situation

Les modalités d'évaluation

- Contrôle Continu des Connaissances
- Évaluation des différents modules par des épreuves écrites, pratiques ou orales selon les modules
- Évaluation des compétences en stage

Taux de réussite	Taux de satisfaction *	Taux d'insertion dans l'emploi **	Taux d'interruption de la formation	Taux et causes d'abandon
NR	NR	100 %	NR	NR

*NR : non renseigné du fait de l'ouverture de la formation

Les débouchés

Travailler au sein d'un SAMU Centre 15 et au 112

Les évolutions professionnelles

Ambulancier SMUR
Infirmier

Les passerelles

Aide-soignant,
Auxiliaire de puériculture,
ambulancier

Contacts

Email : cfarm@chu-lille.fr

Tél : 03 20 44 51 65

Site internet : www.cfarm.chu-lille.fr

Adresse : **Centre de Formation d'Assistant de Régulation Médicale**

2 rue du docteur Schweitzer
CS 70001

59037 Lille Cedex

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Référent handicap : 03.20.44.52.03

Mail de contact : handicap@chu-lille.fr